

Rappel des statuts :

ARTICLE 14 : ASSEMBLEES GENERALES

.....

- Les pouvoirs, pour être valables, sont nominatifs. Les pouvoirs laissés en blanc ou non nominatifs ou attribués à des membres qui ne sont pas présents lors de l'Assemblée sont attribués, par tirage au sort, à des membres présents, à jour de leurs cotisations, et ne disposant d'aucun mandat au Comité Directeur ou au Conseil Pédagogique,

GROUPE D'ETUDES C. G. JUNG

Assemblée générale ORDINAIRE du 10 octobre 2015

POUVOIR

Je soussigné(e),.....

domicilié(e) à

.....

Donne pouvoir à

pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du Groupe d'Etudes C. G. JUNG le 10 Octobre 2015.

A Le 10 octobre 2015.....

Signature :

Ce pouvoir peut être envoyé à la secrétaire : Mme de Montfumat, 6 Rue Béranger - 92240 - Malakoff, ou présenté à l'émargement par le représentant que vous aurez choisi.